

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS : 33

En exercice : 33

Présents : 27 jusqu'au point n°4 et 28 à partir du point n°5

Représentés : 5 jusqu'au point n°4 et 4 à partir du point n°5

Absents : 1

Votants : 32

Présents :

Georges MORAND, Danielle LAMBERT, Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL, André ALLARD, Nathalie BOUCHARD-CHAUSSET, Sidney CONTRI, Valérie PETIT, Franck DUBIEF, Denise RASERA, André PONCHAUD, Claude PETIT-JEAN GENAZ, Josiane BEL, Christophe JODAR, Maryse ALLARD, Yvann GAVOIS, Brahim LOUCIF, Jérôme LEPAN, Pauline SAIE, Martial DA SILVA, Sophie COLBAUT, Florence PERRIN, Pierre GISPERT, Françoise BAUD, Ludovic MARANGONE, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER, Marie-Pierre GOURICHON

Excusé(s) ayant donné pouvoir :

Thierry SERMET-MAGDELAIN (pouvoir à Franck DUBIEF jusqu'au point n°4), Christiane HERZOG -PLAHUTA (pouvoir à Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL), Marie-Pierre CHEVAL (pouvoir à Danielle LAMBERT), Bruno MACKOWIAK (pouvoir à Georges MORAND), Christophe PEZET (pouvoir à Sidney CONTRI)

Absent(s) :

Marie-Laure TROUILLET

Monsieur DA SILVA a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal précédent.

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu du conseil précédent.

REGIE EAU

- 1 - COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE DE L'EAU - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Monsieur André ALLARD
- 2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - REGIE DE L'EAU - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Monsieur André ALLARD
- 3 - AFFECTATION DE RESULTATS - REGIE DE L'EAU - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Monsieur André ALLARD
- 4 - REGIE DE L'EAU - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Monsieur André ALLARD

FINANCES

- 5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GENERAL - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET GENERAL - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 7 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GENERAL - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 8 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET GENERAL - EXERCICE 2018 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 9 - APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2018 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 10 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - ADMINISTRATION GENERALE - ANNEE 2018 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 11 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - AFFAIRES SOCIALES - ANNEE 2018 - Rapporteur : Madame Nathalie BOUCHARD-CHAUSSET
- 12 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - AGRICULTURE ET FORET - ANNEE 2018 - Rapporteur : Monsieur André ALLARD
- 13 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - CULTURE - EXERCICE 2018 - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL
- 14 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - EDUCATION - EXERCICE 2018 - Rapporteur : Madame Denise RASERA
- 15 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - ENVIRONNEMENT - ANNEE 2018 - Rapporteur : Madame Valérie PETIT
- 16 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - SPORTS - ANNEE 2018 - Rapporteur : Monsieur Franck DUBIEF
- 17 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - TOURISME ET EVENEMENTIEL - EXERCICE 2018 - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL
- 18 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - CENTRE AQUATIQUE - Rapporteur : Monsieur Franck DUBIEF
- 19 - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREATION - RENOVATION DU CHATEAU DES RUBINS - Rapporteur : Madame Valérie PETIT
- 20 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - COEUR DE VILLE - Rapporteur : Monsieur Sidney CONTRI
- 21 - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREATION - RENOVATION GYMNASSE DE VOUILLOUX - Rapporteur : Monsieur Franck DUBIEF
- 22 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - MEDIATHEQUE - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL
- 23 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - OPERATION QUAI MONT-BLANC - Rapporteur : Monsieur Georges MORAND

- 24 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 25 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 26 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 27 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2018 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 28 - TRANSFERT DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2018 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 29 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 30 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 31 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - EXERCICE 2017 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 32 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - EXERCICE 2018 - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 33 - TARIFS DES SERVICES DE LA COMMUNE - COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL
- 34 - TARIFS DES SERVICES DE LA COMMUNE - ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE - Rapporteur : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL

RESSOURCES HUMAINES

- 35 - MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL - Rapporteur : Madame Valérie PETIT

AFFAIRES GENERALES

- 36 - DESIGNATION DE MONSIEUR BRAHIM LOUCIF AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Rapporteur : Monsieur Georges MORAND

AGRICULTURE ET FORETS

- 37 - DEMANDE DE SUBVENTION - SYLV'ACCTES RHONE-ALPES - 2018 - Rapporteur : Monsieur André ALLARD

PATRIMOINE

- 38 - EMLACEMENT RESERVE 65 - EQUIPEMENT D'INTERET PUBLIC LIE A L'AMENAGEMENT DU SITE DE L'EX CTMB - VENTE PAR LES HERITIERS DE MADAME MARIE LOUISE PISSARD VEUVE CURRAL AU PROFIT DE LA VILLE DE SALLANCHES - Rapporteur : Monsieur Georges MORAND
- 39 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - OPERATION AVENUE JACQUES DE MONTFORT II PAR GROUPE HABITAT LA POSTE - 31 LOGEMENTS DONT 8 PLAÏ et 19 PLUS - CONVENTION CCPMB - AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - Rapporteur : Madame Danielle LAMBERT
- 40 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS - ANNEE 2017 - Rapporteur : Monsieur Sidney CONTRI

SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

41 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE HAND BALL CLUB DE SALLANCHES ET LA VILLE - 2018 / 2020 -
Rapporteur : Monsieur Franck DUBIEF

42 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASC SALLANCHES ET LA VILLE - 2018 / 2020 - Rapporteur :
Monsieur Franck DUBIEF

43 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE RUGBY CLUB FAUCIGNY MONT BLANC ET LA VILLE - 2018 / 2020
- Rapporteur : Monsieur Franck DUBIEF

INFORMATIONS DIVERSES

REGIE EAU

1 - COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE DE L'EAU - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MONSIEUR ANDRÉ ALLARD

Le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Le compte administratif de la Régie de l'eau, dressé par l'ordonnateur, clôture l'exercice budgétaire.

Le compte administratif de l'exercice 2017 a été présenté au Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau dans sa séance du 22 février 2018.

Pour l'exercice 2017, il peut se résumer comme suit :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou réserves	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		689 360,07	190 290,39	190 290,39	190 209,39	876 650,46
Opérations de l'exercice	1 377 262,47	1 426 354,89	284 451,95	291 749,82	1 661 714,42	1 718 104,71
Totaux cumulés	1 377 262,47	2 115 714,96	474 742,34	482 040,21	1 852 004,81	2 597 755,17
Résultat de clôture		738 452,49		7 297,87		745 750,36

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Danielle LAMBERT, Monsieur Le Maire ayant quitté l'Assemblée,

1°) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif ;

2°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - REGIE DE L'EAU - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MONSIEUR ANDRÉ ALLARD

Le rapporteur informe l'assemblée :

Le compte de gestion de l'exercice 2017, reprenant chacun des soldes figurant au bilan de cet exercice, les titres de recette émis, les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites, présente une identité de valeur avec le compte administratif.

Le conseil municipal,

1°) **DECLARE** que le compte de gestion de la Régie de l'Eau dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part au niveau de l'exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

3 - AFFECTATION DE RESULTATS - REGIE DE L'EAU - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MONSIEUR ANDRÉ ALLARD

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Les résultats de l'exercice 2017 de la Régie Municipale de l'Eau ont été présentés et approuvés par le conseil d'exploitation en date du 22 février 2018.

Ils se présentent comme suit :

Excédent d'exploitation	738 452,49 €
Excédent d'investissement	7 297,87 €
Excédent global de clôture	745 750,36 €

Le conseil municipal,

1°) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Recettes de fonctionnement	738 452,49 €
Excédent d'exploitation reporté (002)	
Recettes d'investissement	7 297,87 €
Réserves diverses (1068)	

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

4 - REGIE DE L'EAU - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MONSIEUR ANDRÉ ALLARD

Le rapporteur rappelle à l'assemblée :

L'autorité territoriale doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Celui-ci est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent sa communication en conseil municipal, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'eau et de l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le conseil municipal,

1°) **PREND ACTE** du rapport présenté et de sa mise en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr

Le Conseil Municipal PREND ACTE.

FINANCES

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GENERAL - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le compte administratif, dressé par l'ordonnateur, clôture l'exercice budgétaire.

Pour l'exercice 2017, il peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	24 707 256,32	24 707 256,32	26 404 007,86	30 185 750,32	51 111 264,18	54 893 006,64
Réalisations	24 374 556,35	26 355 960,38	17 434 390,37	23 497 931,63	41 808 946,72	49 853 892,01
<i>Dont excédent d'investissement reporté</i>				2 034 151,09		2 034 151,09
<i>Dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>				3 473 748,96		3 473 748,96
Résultat de clôture		1 981 404,03		6 063 541,26		8 044 945,29

Le conseil municipal , Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée avant que celle-ci ne délibère :

1°) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif ;

2°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 ABSTENTION(S)

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET GENERAL - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le compte de gestion de l'exercice 2017 reprenant chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites, présente une identité de valeurs avec le compte administratif.

Le conseil municipal :

1°) **DECLARE** que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part au niveau de l'exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

7 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GENERAL - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

L'exercice budgétaire 2017 a généré les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	1 981 404,03
Excédent d'investissement	6 063 541,26
Excédent global de clôture	8 044 945,29

Le conseil municipal :

1°) **DECIDE** d'affecter ces résultats comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001)	6 063 541,26
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)	1 981 404, 03

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 ABSTENTION(S)

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

8 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET GENERAL - EXERCICE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif fait ressortir des sections de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibrent :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à 24 462 236,40 euros ;
- en dépenses d'investissement à 24 029 650,97 euros ;
- en recettes d'investissement à 33 759 346,21 euros.

Soit un budget global de 48 491 887,37 euros en dépenses et 58 221 582,61 euros en recettes

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	24 462 236,40	24 462 236,40	24 029 650,97	33 759 346,21	48 491 887,37	58 221 582,61
<i>Dont restes à réaliser</i>			1 183 844,31	2 779 748,59	1 183 844,31	2 779 748,59
<i>Dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>				1 981 404,03		1 981 404,03
<i>Dont excédent d'investissement reporté</i>				6 063 541,26		6 063 541,26

Le projet du budget primitif comprend un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, hors dotation aux amortissements et aux provisions, de 1 317 993,67 euros.

Madame GOURICHON aurait été plus intéressée par le détail des décisions plutôt que par le « balayage » effectué de celles-ci. Ainsi, pourquoi la régie a-t-elle reversé un million d'euros à la Ville cette année ?

Monsieur SERMET précise que ce versement a été permis car le budget de la régie était excédentaire.

Monsieur MARANGONE regrette de ne pas avoir eu communication du document présenté ce soir.

Monsieur SCHWERDEL répond que ce document est une analyse financière qui ne peut être produite qu'une fois le budget validé.

Madame GOURICHON souligne que la raison d'être de la commune est d'agir en faveur du progrès social et écologique sur son territoire et l'argent des contribuables doit servir à améliorer les services destinés à l'ensemble de la population et à promouvoir les services publics.

Quelques remarques sont apportées par l'équipe « SALLANCHES AUTREMENT » :

Concernant le fonctionnement des services, il est regrettable de constater :

- la réduction de l'amplitude horaire et par conséquent de services de la Maison de la Petite Enfance ;**
- la faible augmentation des horaires d'ouverture de la médiathèque eu égard à la qualité de l'outil et à l'investissement engagé,**

Madame GOURICHON souhaite connaître le nombre d'équivalents temps plein affectés à la médiathèque.

Monsieur le Maire répond qu'il y a 8 équivalents temps plein.

Madame GOURICHON rappelle que dans le projet présenté en novembre 2016, il était évoqué 11 équivalents temps plein nécessaires à une utilisation optimale de l'outil.

Madame PERRUCHIONE précise que ce sont les préconisations de la DRAC alors même que les automates de prêts n'avaient pas été intégrés au projet. Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre possession de l'outil avant d'augmenter la masse salariale.

Madame GOURICHON aurait aimé un projet sur la citoyenneté (animation dans les quartiers par exemple) et des jardins partagés pour créer du lien social.

L'équipe « SALLANCHES AUTREMENT » par l'entremise de Monsieur BORREL regrette que la Ville n'ait pas de projets de transports en commun dans la vallée et déplore que le patrimoine communal soit non seulement vendu mais que l'achat d'un terrain (celui de Madame PISSARD) soit revendu immédiatement après et ainsi objet de transaction immobilière.

Monsieur le Maire répond qu'il est fier d'acheter et de vendre des terrains. Ce fut notamment le cas pour le bâtiment de la Poste que la Ville a eu l'opportunité d'acheter. La Ville fait aussi le choix de se dessaisir du patrimoine vieillissant, dont les frais pèsent sur le budget communal et de permettre ainsi le lancement de nombreux projets ambitieux comme la médiathèque et le centre nautique.

Monsieur BORREL rappelle qu'il avait été proposé par l'équipe « SALLANCHES AUTREMENT » de louer les appartements qui ne trouvaient pas preneurs auprès du personnel communal notamment par l'entremise d'un opérateur, ce qui a été refusé au motif que la Ville n'avait pas vocation à être une agence immobilière.

Monsieur le Maire s'oppose à ce discours. En effet, il a toujours été affirmé que si les logements ne trouvaient pas preneurs auprès du personnel communal, ils seraient proposés au privé. Il cite l'exemple de la demande du Directeur de l'hôpital pour son personnel.

Il ajoute que la Ville a fait le choix de garder le bâtiment de Montagny dans son patrimoine et ce même si la rénovation engendre un coût d'investissement conséquent.

Par ailleurs, il affirme que l'ensemble des logements communaux sont ouverts aux extérieurs et que des tarifs ont d'ailleurs été votés dans ce sens.

Le conseil municipal :

1°) APPROUVE le budget primitif de l'exercice 218 tel que présenté ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE la présente délibération

avec 3 voix CONTRE

avec 4 ABSTENTION(S)

CONTRE : Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

ABSTENTIONS : Liste AGIR POUR L'AVENIR DE SALLANCHES (Sophie COLBAUT, Pierre GISPERT, Ludovic MARANGONE, Françoise BAUD)

9 - APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Conformément à la proposition faite lors du débat d'orientations budgétaires et reprise dans le budget primitif de l'exercice 2018, il est proposé de fixer les taux d'imposition comme suit :

	TAUX
Taxe d'habitation	19,69 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59,11 %
Cotisation foncière des entreprises	23,32 %

Le conseil municipal :

1°) **FIXE**, les taux d'imposition comme présenté ci-dessus.

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 ABSTENTION(S)

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

10 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - ADMINISTRATION GENERALE - ANNEE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'Administration Générale pour l'exercice 2018.

ASSOCIATIONS	
Amicale des anciens sapeurs pompiers	716 €
Amicale du personnel communal	15 000 €
C'Sallanches - GAES	5 000 €
Comité de Jumelage	7 000 €
TOTAL	27 716 €

L'équipe « SALLANCHES AUTREMENT » considère que l'insuffisance du budget du CCAS montre le manque d'intérêt de la municipalité envers les familles modestes, les personnes en difficulté et les personnes âgées dont la proportion augmente dans la commune. D'après les chiffres de l'INSEE, les personnes de plus de 60 ans représentent 23 % de la population totale de SALLANCHES en 2014 et cela ne cesse d'augmenter. En conséquence, le CCAS doit être soutenu pour piloter l'action sociale de proximité.

Le conseil municipal :

1°) **DÉCIDE** d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de l'Administration Générale pour l'exercice 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

11 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - AFFAIRES SOCIALES - ANNEE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME NATHALIE BOUCHARD-CHAUSSET

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre des Affaires Sociales pour l'exercice 2018.

ASSOCIATIONS	
AFTC (association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés de Haute-Savoie)	500 €
ADMR (+ mise à disposition des locaux)	23 422 €
Association « le levier »	1 500 €
Lire et Faire Lire	250 €
Les Amis de Vouilloux	500 €
Secours catholique Caritas France	250 €
Scouts de France	1 100 €
Association nationale de prévention en alcoologie	250 €
Association « Vie Libre »	250 €
Fonds d'aide aux Jeunes	1 500 €
TOTAL	29 522 €

CCAS	
Centre communal d'actions sociales	50 000 €
TOTAL	50 000 €

La commission affaires sociales a, dans sa séance du jeudi 15 février 2018, émis un avis favorable.

Madame COLBAUT insiste sur le fait que la subvention ne doit pas être versée si le dossier est incomplet (tel un dossier examiné en commission Agriculture et forêt).

Monsieur MARANGONE souhaite savoir si la Ville dispose des documents comptables des associations sportives afin d'en assurer le contrôle.

Monsieur DUBIEF confirme que les associations sportives ont bien transmis tous les éléments relatifs à leurs comptes (relevés de comptes, bilans).

Le conseil municipal **DECIDE** d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre des Affaires Sociales pour l'exercice 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

12 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - AGRICULTURE ET FORET - ANNEE 2018 - RAPPORTEUR : MONSIEUR ANDRÉ ALLARD

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'Agriculture et des Forêts pour l'exercice 2018.

ASSOCIATIONS	
Syndicat de la race d'abondance	2 700 €
Groupement de défense sanitaire	2 300 €
Coopérative laitière du Pays du Mont Blanc	1 800 €
TOTAL	6 800 €

La commission agriculture et forêts a, dans sa séance du mardi 27 février 2018, émis un avis favorable.

Le conseil municipal :

1°) **DECIDE** d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de l'Agriculture et des Forêts pour l'exercice 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

13 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - CULTURE - EXERCICE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de la culture pour l'exercice 2018.

ASSOCIATIONS	MONTANT
Art'Choum	0 €
Chorale Au fil de l'Arve	500 €
Chorale Résonances	500 €
Chorale Sallanch'Chante	500 €
Harmonie Municipale	3 000 €
Passeurs de mots	Absence de demande
Sallanches, Histoire et Patrimoine	1 000 €
TOTAL	5 500 €

La commission culture a, dans sa séance du mardi 06 février 2018, émis un avis favorable.

Le conseil municipal, Monsieur Yves BORREL ne prenant pas part au vote en sa qualité de Président de l'Association Sallanches Histoire et Patrimoine :

1°) - **DECIDE** d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de la culture pour l'exercice 2018.
ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

14 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - EDUCATION - EXERCICE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME DENISE RASERA

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien du secteur éducatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

Services	Bénéficiaires	Proposition Subvention 2018	Observation
Apprentissage sur Sallanches	MFR Clos des Baz	1 920,00 €	20 élèves de Sallanches à 96 €
	MFR Le Belvédère	3 072,00 €	32 élèves de Sallanches à 96 €
	CAMPUS (ex.CTMB)	3 744,00 €	39 élèves de Sallanches à 96 €

Apprentissage Hors Sallanches	Lycée agricole Saussures Combloux	3 744,00 €	39 élèves de Sallanches à 96 €
	MFR Cranves-Sales	288,00 €	3 élèves de Sallanches à 96 €
	ECAUT Viuz en Sallaz	288,00 €	3 élèves de Sallanches à 96 €
	MFR Saint André le Gaz	96,00 €	1 élève de Sallanches à 96 €
	EFMA Bourgoin Jallieu	96,00 €	1 élève de Sallanches à 96 €
	MFR Coublevie	96,00 €	1 élève de Sallanches à 96 €
	APEI Mont-Blanc	480,00 €	5 élèves de Sallanches à 96 €
Elémentaire Publique	Classe de mer – CP de J.Ferry	1 663,20 €	Soit 9,90€ x 24 élèves x 7 jours
Maternelle Privée	Fonctionnement école St Joseph	157 060,52 €	142 élèves x 1 106,06 €
Elémentaire Privée	Fonctionnement école St Joseph	89 496,16 €	208 élèves x 430,27€
Elémentaire	USEP Elémentaire du Boccard	181,00 €	
	USEP Elémentaire de Jules-Ferry	181,00 €	
	USEP Elémentaire de Saint-Martin	181,00 €	
	USEP Elémentaire de Vouilloux	181,00 €	
	Renouvellement matériel Ski Boccard	500,00 €	Prochain versement en 2018
	Renouvellement matériel Ski J.Ferry	500,00 €	Versement de 2017 à 2019
	Renouvellement matériel Ski Vouilloux	500,00 €	Versement de 2017 à 2019
	Renouvellement matériel Ski St Martin	500,00 €	Versement de 2016 à 2018

La commission Education a, dans sa séance du jeudi 1^{er} février 2018, émis un avis favorable.

Le conseil municipal :

1°) **DECIDE** d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de l'Education pour l'exercice 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE la présente délibération.

15 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - ENVIRONNEMENT - ANNEE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME VALÉRIE PETIT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'Environnement pour l'exercice 2018.

ASSOCIATIONS	
Centre de la nature montagnarde	95 000 €
Société de pêche de Sallanches	1 235 €
TOTAL	96 235 €

La commission Environnement a, dans sa séance du mercredi 28 février 2018, émis un avis favorable.

Le conseil municipal, Monsieur André PONCHAUD, en sa qualité de Président de l'Association Rubins Nature, ne prenant pas part au vote :

1°) **DECIDE** d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre de l'Environnement pour l'exercice 2018.

ADOPTE A LA MAJORITE la présente délibération

avec 1 ABSTENTION(S) Liste AGIR POUR L'AVENIR DE SALLANCHES (Ludovic MARANGONE)

16 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - SPORTS - ANNEE 2018 - RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANCK DUBIEF

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre du Sport pour l'exercice 2018.

ASSOCIATIONS	
Aikikai	1 500 €
Archers de la Sallanche	1 900 €
ASC Sallanches	39 000 €

Sallanches Arts Martiaux	5 000 €
Basket Club	5 850 €
Club Alpin Français (dont subvention exceptionnelle de 2 000 € pour le mur d'escalade)	6 000 €
Hand Ball Club	20 900 €
Judo Club	5 000 €
Mont-Blanc Natation	6 000 €
Club de Plongée	900 €
Rugby Club Faucigny Mont-Blanc	21 400 €
Ski Club Tête Noire (dont subvention exceptionnelle de 2 660 € pour le concours des bûcherons)	19 160 €
Sallanches Passy Athlétic Club	1 900 €
Tennis de Table	5 700 €
Vélo Club Mont-Blanc	500 €
Volley Ball	4 500 €
TOTAL	145 210 €

La commission sports a, dans sa séance du mercredi 14 février 2018, émis un avis favorable.

Le conseil municipal, Monsieur Christophe PEZET, en sa qualité de Président de l'Association Archers de la Sallanche, ne prenant pas part au vote :

1°) **DECIDE** d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre du Sport pour l'exercice 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

17 - CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - TOURISME ET EVENEMENTIEL - EXERCICE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la politique de soutien au secteur associatif, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre du Tourisme et de l'Événementiel pour l'exercice 2018 :

ASSOCIATION	
--------------------	--

Office de Tourisme	320 000 €
Carnaval (300 € par association avec un minimum de 10 participants pour chaque association)	6 000 €
TOTAL	326 000 €

La commission Tourisme et Événementiel a, dans sa séance du jeudi 18 janvier 2018, émis un avis favorable.

Le conseil municipal, Mme Maryse ALLARD, en sa qualité de Présidente de l'association Office de Tourisme, et Monsieur Yves BORREL, en sa qualité de salarié de l'Office de Tourisme en tant que guide du patrimoine, ne prenant pas part au vote :

1°) **DECIDE** d'allouer les subventions détaillées ci-dessus au titre du Tourisme et de l'Évènementiel pour l'exercice 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

18 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - CENTRE AQUATIQUE - RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANCK DUBIEF

Le rapporteur expose à l'assemblée :

La Commune de SALLANCHES a engagé la construction d'un centre aquatique.

Cette opération portant sur plusieurs exercices, il est proposé d'en assurer le suivi sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

13 300 000 euros

Nature 2313 / Fonction 413

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crédits de paiement					3 678 591	5 500 000	3 248 157
Mandatés	8 165	69 066	717 588	57 024			
Restes à réaliser				21 409			

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°) **PRECISE** que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2313 du budget primitif de l'exercice 2018 ;

3°) **CHARGE** le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREATION - RENOVATION DU CHATEAU DES RUBINS - RAPPORTEUR : MADAME VALÉRIE PETIT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

La Commune de SALLANCHES a engagé la rénovation du château des Rubins.

Cette opération portant sur plusieurs exercices, il est proposé d'en assurer le suivi sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

4 115 535 euros

Nature 2313 / Fonction 833

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crédits de paiement				767 034	2 057 201	1 234 320
Mandatés	3 720	3 600	29 885			
Restes à réaliser			19 775			

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°) **PRECISE** que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2313 du budget primitif de l'exercice 2018 ;

3°) **CHARGE** le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE la présente délibération.

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - COEUR DE VILLE - RAPPORTEUR : MONSIEUR SIDNEY CONTRI

Le rapporteur expose à l'assemblée :

La Commune de SALLANCHES a engagé un programme COEUR DE VILLE APAISE.

Cette opération portant sur plusieurs exercices, il est proposé d'en assurer le suivi sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement.

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

3 606 400 euros

Nature 2315 / Fonction 822

	2016	2017	2018	2019	2020
Crédits de paiement			1 821 480	698 294	706 400
Mandatés	28 680	323 026			
Restes à réaliser		28 520			

Madame GOURICHON s'étonne qu'autant de points restent encore à traiter au stade de ce projet et il lui a semblé, lors de la réunion publique, que certains riverains et commerçants ne se sont peut-être pas sentis suffisamment associés à ce projet.

Monsieur CONTRI reconnaît, qu'en terme de communication, des efforts auraient dû être faits en amont.

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°) **PRECISE** que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2315 du budget primitif de l'exercice 2018 ;

3°) **CHARGE** le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.
ADOPTE A L'UNANIMITE la présente délibération.

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREATION - RENOVATION GYMNASSE DE VOUILLOUX - RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANCK DUBIEF

Le rapporteur expose à l'assemblée :

La Commune de SALLANCHES a engagé la rénovation du gymnase de Vouilloux.

Cette opération portant sur plusieurs exercices, il est proposé d'en assurer le suivi sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

1 400 000 euros

Nature 2313 / Fonction 411

	2017	2018	2019
Crédits de paiement		948 302	387 873
Mandatés	12 127		
Restes à réaliser	51 698		

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°) **PRECISE** que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2313 du budget primitif de l'exercice 2018 ;

3°) **CHARGE** le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - MEDIATHEQUE - RAPPOrTEUR : MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL

Le rapporteur expose à l'assemblée :

La construction de la médiathèque fait l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiement qu'il convient d'actualiser comme suit :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

7 300 000 euros

Nature 2313 / Fonction 321

	2009 / 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédit de paiement								142 197
Mandatés	448 877	805 174	1 699 406	366 127	1 862 649	810 475	759 019	
Restes à réaliser							406 076	

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°) **PRECISE** que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2313 du budget primitif de l'exercice 2018 ;

3°) **CHARGE** le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

23 - AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTUALISATION - OPERATION
QUAI MONT-BLANC - RAPPEUR : MONSIEUR GEORGES MORAND

Le rapporteur expose à l'assemblée :

L'opération d'aménagement urbain Quai Mont-Blanc fait l'objet pour la tranche ferme n° 1 et n° 2 d'une autorisation de programme et de crédits de paiement qu'il convient d'actualiser comme suit :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

13 179 979 euros

Nature 2315 / Fonction 824

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits de paiement							3 450 528	1 571 652	2 198 304	2 198 304
Mandatés	1 036 821	493 646	565 271	829 432	9 409	826 612				
Restes à réaliser										

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2°) **PRECISE** que les crédits de paiement font l'objet d'une inscription au compte 2315 du budget primitif de l'exercice 2018 ;

3°) **CHARGE** le Maire de son exécution, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération

avec 3 voix CONTRE

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

24 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le compte administratif, dressé par l'ordonnateur, clôture l'exercice budgétaire.

Pour l'exercice 2017, il peut se résumer comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	601 493,00	601 493,00	360 607,82	360 607,82	962 100,82	962 100,82
Réalisations	508 175,72	571 416,61	356 710,34	273 869,27	864 886,06	845 285,88
<i>Dont autres réserves</i>				72 737,27		72 737,27
<i>Dont déficit d'investissement reporté</i>			99 101,98		99 101,98	
Résultat de clôture		63 240,89	82 841,07		19 600,18	

Le conseil municipal :

1°) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif ;

2°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 ABSTENTION(S)

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

25 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le compte de gestion de l'exercice 2017, reprenant chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites, présente une identité de valeurs avec le compte administratif.

Le conseil municipal :

1°) **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe des parkings dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part au niveau de l'exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

26 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

L'exercice budgétaire 2017 a généré les résultats suivants :

Excédent d'exploitation	63 240,89
Déficit d'investissement	82 841,07
Déficit global de clôture	19 600,18

Le conseil municipal :

1°) **DECIDE** d'affecter ces résultats comme suit :

Déficit d'investissement reporté (001)	82 841,07
Autres réserves (1068)	63 240,89

ADOPTE A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 ABSTENTION(S)

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

27 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif fait ressortir des sections d'exploitation et d'investissement qui s'équilibrent :

- En dépenses et recettes d'exploitation à 922 243,00 euros ;
- En dépenses et recettes d'investissement à 690 481,89 euros.

Soit un budget global de 1 612 724,89 euros.

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	922 243,00	922 243,00	690 481,89	690 481,89	1 612 724,89	1 612 724,89
<i>Dont déficit d'investissement reporté</i>			82 841,07		82 841,07	
<i>Dont autres réserves</i>				63 240,89		63 240,89

L'équilibre du budget primitif se fait par un transfert du budget général de 622 662 euros et des produits du service de 265 750 euros, sachant que le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement, hors dotation aux amortissements et aux provisions (202 609 euros), s'établit à 424 632 euros.

Madame GOURICHON demande une heure gratuite de stationnement et non une demi-heure.

Monsieur le Maire rappelle l'existence du parking gratuit de Lévaud, à proximité de la Médiathèque.

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 voix CONTRE

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

28 - TRANSFERT DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le budget primitif du budget annexe des parkings comprend, pour l'exercice 2018, un transfert du budget général de 622 662 €.

Ce transfert s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L.2224-2-2° et L.2224-1-1° du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- l'article L.2224-1 1° du Code général des collectivités territoriales autorise en effet la prise en charge, dans le cadre du budget général, des dépenses au titre desdits services dès lors que les exigences du service public ont effectivement conduit la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement. Ainsi, afin de favoriser la fluidité du stationnement, il a été décidé d'instaurer une demi-heure gratuite. Cette disposition tarifaire concerne 224 606 des véhicules (62,89 % du flux total) , ce qui représente une perte de ressources de 372 846 €, sur la base d'un tarif moyen de 1,66 €, perte compensée par le transfert du budget général ;

- l'article L.2224-1 2° du Code général des collectivités territoriales autorise la prise en charge, dans le cadre du budget général, des dépenses des services publics industriels et commerciaux « lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ». Or, le budget annexe des parkings comprend, pour l'exercice 2018, des investissements majeurs, la création de deux parkings réglementés et la mise aux normes de l'ensemble des équipements d'accès et de supervision. Ces investissements s'élevant à 363 750 €, il est envisagé, outre un autofinancement de 113 914 €, un transfert du budget général à hauteur de 249 816 €, seuls 37,11 % des usagers finançant ce service.

Le Conseil Municipal,

1°) **APPROUVE** un transfert du budget général de 622 662 € au titre des dispositions des articles L.2224-1 1 et L.2224-2 2 du Code général des collectivités territoriales, tel que motivé ci-dessus.

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 ABSTENTION(S)

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

29 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le compte administratif, dressé par l'ordonnateur, clôture l'exercice budgétaire.
Pour l'exercice 2017, il peut se résumer comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	32 500,00	76 059,25	53 000,00	53 000,00	85 500,00	129 059,25
Réalisations	8 160,33	75 889,65	29 219,00	33 526,00	37 379,33	109 415,65
<i>Dont excédent d'exploitation reporté</i>		63 059,25				63 059,25
<i>Dont déficit d'investissement reporté</i>			29 219,00		29 219,00	
<i>Dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>				29 219,00		29 219,00
Résultat de clôture		67 729,32		4 307,00		72 036,32

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle LAMBERT, délibérant sur le compte administratif du budget de l'aérodrome du Mont-Blanc pour l'exercice 2017, dressé par Monsieur Georges MORAND, Maire, celui-ci étant sorti avant que l'Assemblée ne délibère,

1°) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif ;

2°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 ABSTENTION(S)

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

30 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le compte de gestion de l'exercice 2017, reprenant chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites, présente une identité de valeurs avec le compte administratif.

Le conseil municipal :

1°) **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de l'Aérodrome du Mont-Blanc dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part au niveau de l'exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE la présente délibération.

31 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - EXERCICE 2017 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

L'exercice budgétaire 2017 a généré les résultats suivants :

Excédent d'exploitation	67 729,32
Excédent d'investissement	4 307,00
Excédent global de clôture	72 036,32

Le conseil municipal :

1°) **DECIDE** d'affecter ces résultats comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001)	4 307,00
Excédent d'exploitation reporté (002)	67 729,32

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 ABSTENTION(S)

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

32 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DU MONT-BLANC - EXERCICE 2018 - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif fait ressortir des sections d'exploitation et d'investissement qui s'établissent :

- En dépenses d'exploitation à 55 000 euros
- En recettes d'exploitation à 80 729,32 euros
- En dépenses et recettes d'investissement à 50 000 euros

Soit un budget global de 130 729,32 euros.

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	55 000,00	80 729,32	50 000,00	50 000,00	105 000,00	130 729,32
<i>Dont restes à réaliser</i>						
<i>Dont excédent d'exploitation reporté</i>		67 729,32				67 729,32
<i>Dont excédent d'investissement reporté</i>				4 307,00		4 307,00

Le conseil municipal **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération
avec 3 voix CONTRE

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

**33 - TARIFS DES SERVICES DE LA COMMUNE - COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL - RAPPORTEUR :
MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL**

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Les services de la Ville sont amenés à facturer des prestations et services aux usagers dont les tarifs sont actualisés au 1^{er} janvier de chaque année.

Au titre de 2018, il est proposé de les établir comme suit :

EVENEMENTIEL

Tarifs non indexés

	2017	2018
FOIRE FROIDE		
Exposants - Location d'un emplacement sans prêt de matériel - Le ml	7 €	7 €
Concessionnaires - Location d'un emplacement sans prêt de matériel – Forfait par voiture exposée	20 €	20 €
Concessionnaires - Location d'un emplacement sans prêt de matériel – Forfait par moto exposée	10 €	/
Concessionnaires - Location d'un emplacement sans prêt de matériel – Forfait pour 3 motos	/	20 €
MARCHE OCCASIONNEL		
Exposants - Location d'un emplacement sans prêt de matériel - Le ml	7 €	7 €
VENTE DE BOISSONS		
Bière pression / Cannelle	2,50 €	2 €
Vin (au verre)	2 €	3 €
Soda canette / Verre	2 €	1,5 €

Boisson chaude (café, thé...)	1 €	1 €
Bouteille d'eau (1,5 l)	2 €	2 €
Bouteille d'eau (0,5 l)	1 €	1 €

ENCARTS PUBLICITAIRES (formats A5 et A6)	2017	2018
Moins de 10 000 exemplaires		
Page entière	1 000 €	1000 €
1/2 page	500 €	500 €
1/4 de page	250 €	250 €
1/8 de page	125 €	125 €
Bandeau (1/4 de page)	250 €	250 €
Plus de 10 000 exemplaires		
Page entière	1 600 €	1600 €
1/2 page	800 €	800 €
1/4 de page	400 €	400 €
1/8 de page	200 €	200 €
Bandeau (1/4 de page)	400 €	400 €
AUTRES		
Vide-greniers, professionnels, brocantes - Le mètre linéaire	7 €	7 €
Vendeur ambulant au panier ou chariots mobiles - Forfait journalier	25 €	25 €
Camions ou remorques - Forfait journalier	50 €	50 €

LOCATION D'EMPLACEMENT AU VILLAGE DE NOEL

Tarifs non indexés

LOCATION MENSUELLE	2017 / 2018	2018 / 2019
Emplacement vide pour la durée des Festivités de Noël	400,00 €	400,00 €
Emplacement avec chalet pour la durée des Festivités de Noël	400,00 €	400,00 €

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** les tarifs présentés ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

34 - TARIFS DES SERVICES DE LA COMMUNE - ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE - RAPPORTEUR : MADAME SYLVIA PERRUCHIONE-KUNEGEL

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Les services de la ville sont amenés à facturer un ensemble de prestations et services aux usagers, dont les tarifs sont actualisés chaque année.

Ainsi, pour l'Ecole de Musique et de Danse, il est proposé d'établir la grille tarifaire comme suit, pour l'année scolaire 2018/2019.

Elle comprend les modifications suivantes:

1 - augmentation de 10 € des tarifs " Parcours Danse " et " Parcours Musique ", enfant et adulte ;

2 - augmentation du tarif " Parcours Danse - Extérieurs " de 10 €, soit 230 €, dans un souci d'harmonisation des tarifs " Parcours Extérieurs (Musique et Danse)".

	SALLANCHES		EXTERIEURS
	Enfant	Adulte	
Chorale enfants	Gratuit		50 €
Initiation musique et danse	50 €		110 €
Parcours danse	110 €	110 €	230 €

Participation costumes spectacle de danse		20 €	20 €	20 €
Parcours musique		110 €	160 €	230 €
Pratique musicale collective seule		50 €	50 €	110 €
Location instrument (sous réserve de disponibilité)	1 ^{ère} année	40 €		70 €
	2 ^{ème} année	60 €		90 €
	3 ^{ème} année	90 €		120 €
	4 ^{ème} année	120 €		150 €
Participation entretien instrument		20 €		20 €

Cette grille tarifaire a fait l'objet d'un avis favorable de la commission culture du 06 février 2018

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** les tarifs de l'Ecole de Musique et de Danse pour l'année scolaire 2018 / 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

35 - MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL - RAPPEUR : MADAME VALÉRIE PETIT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois d'agents titulaires et non titulaires, à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre là, il, est proposé de procéder aux créations et suppressions d'emplois suivantes :

AGENTS TITULAIRES

La création dans les directions et services ci-après :

Sports :

- d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Piscine municipale :

- d'un poste d'éducateur des APS à temps complet

Parkings :

- d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Enfance et Jeunesse :

- de 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Petite Enfance :

- d'un poste d'agent social à temps complet

Programmation Culturelle :

- d'un poste d'attaché à temps complet

La suppression dans les directions et services ci-après :

Affaires sociales :

- d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 56,43 %

L'effectif du personnel titulaire est donc le suivant : 170 postes créés de titulaires à temps complet dont 170 postes pourvus et 12 postes de titulaires à temps non complet dont 12 postes pourvus, représentant 8,35 équivalents temps plein.

AGENTS NON TITULAIRES

La création dans les directions et services ci-après :

Police Municipale :

- de 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique

Education et Restauration Scolaire

- d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 36,83 %

Affaires Sociales :

- d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 54,79 %

La suppression :

Sports :

- d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Piscine municipale :

- d'un poste d'éducateur des APS à temps complet

Parkings :

- d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Education et Restauration Scolaire :

- d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 58,69 %

Au sein du service Enfance-Jeunesse :

- de 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Petite Enfance :

- d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet

Programmation Culturelle :

- d'un poste d'attaché à temps complet

L'effectif du personnel non titulaire est donc le suivant : 48 postes créés de non titulaires à temps complet dont 48 postes pourvus et 67 postes de non titulaires à temps non complet dont 66 postes pourvus, représentant 31,36 équivalents temps plein.

L'effectif global s'établit comme suit :

	TEMPS COMPLETS				TEMPS NON COMPLETS					
	Postes créés ce jour	Postes créés au 30/01/18	Postes pourvus ce jour	Postes pourvus au 30/01/18	Postes créés ce jour	Postes créés au 30/01/18	Postes pourvus ce jour	Postes pourvus au 30/01/18	ETP ce jour	ETP au 30/01/18
Titulaires	170	163	170	163	12	13	12	12	8,35	8,92
Non titulaires	48	53	48	53	67	66	66	66	31,36	31,03
TOTAL	218	216	218	216	79	79	78	78	39,71	39,95

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** les tableaux ci-dessus relatifs à l'état du personnel titulaire et non titulaire de la commune de SALLANCHES ;

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'application de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.AFFAIRES GENERALES

36 - DESIGNATION DE MONSIEUR BRAHIM LOUCIF AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - RAPPORTEUR : MONSIEUR GEORGES MORAND

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Suite au décès de Madame Colette POINTE, Monsieur Brahim LOUCIF a pris ses fonctions de conseiller municipal.

Dans ce cadre-là, Monsieur Brahim LOUCIF souhaite présenter sa candidature en tant que membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Le conseil municipal :

1°) **DESIGNE** Monsieur Brahim LOUCIF en tant que membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.AGRICULTURE ET FORETS

37 - DEMANDE DE SUBVENTION - SYLV'ACCTES RHONE-ALPES - 2018 - RAPPORTEUR : MONSIEUR ANDRÉ ALLARD

Le rapporteur expose à l'assemblée :

L'Office National des Forêts propose de réaliser des travaux en forêt communale pour l'année 2018. Il s'agit de travaux de dégagement de plantation sur les parcelles forestières n° 30, 31, 33, 43, 44, 62, 64, 83, 84 et 85 et de plantation par points d'appui sur les parcelles forestières n° 36 et 37.

Ces travaux sylvicoles, d'un montant estimatif de 19 000,00 € HT, sont subventionnables à hauteur de 40 %.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Dépenses subventionnables pour un montant de 19 000,00 € HT ;
- Subvention sollicitée auprès de SYLV'ACTTES Rhône-Alpes : 7 051,60 € ;
- Autofinancement : 11 948,40 €.

Le conseil municipal :

- 1°) **APPROUVE** le plan de financement présenté ;
- 2°) **SOLLICITE** l'aide de SYLV'ACTTES Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux subventionnables ;
- 3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.PATRIMOINE

38 - EMPLACEMENT RESERVE 65 - EQUIPEMENT D'INTERET PUBLIC LIE A L'AMENAGEMENT DU SITE DE L'EX CTMB - VENTE PAR LES HERITIERS DE MADAME MARIE LOUISE PISSARD VEUVE CURRAL AU PROFIT DE LA VILLE DE SALLANCHES - RAPPORTEUR : MONSIEUR GEORGES MORAND

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Une négociation a été engagée avec Madame Michèle PEZET, Messieurs Christian et Dominique CURRAL, héritiers de Madame Marie-Louise PISSARD Veuve CURRAL, propriétaires des parcelles cadastrées section A sous les numéros 459 et 1061 d'une contenance totale de 10 a 94 ca, comprises dans l'emprise de l'emplacement réservé 65 Equipement d'intérêt public lié à l'aménagement du site de l'ex CTMB.

La ville de SALLANCHES a proposé l'acquisition de ces parcelles moyennant un prix de DEUX CENTS EUROS (200 €) le mètre carré, soit une somme totale de DEUX CENT DIX HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (218 800 €) aux Consorts CURRAL qui ont accepté. Les courriers en date des 16 et 21 février 2018 constatent cet accord.

Un avant-contrat de vente a été rédigé par Maître Maryline ROYER, Notaire à SALLANCHES, dans lequel Madame Michèle PEZET, Messieurs Christian et Dominique CURRAL VENDENT à la ville de SALLANCHES, les parcelles cadastrées section A sous le numéro 459 pour 10 a 85 ca, et 1061 pour 9 ca, soit une contenance totale de 10 a 94 ca, moyennant un prix de DEUX CENT DIX HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (218 800 €). Il est stipulé dans ce compromis que les parcelles vendues devront être libres de toute occupation au plus tard le 1^{er} juin 2018.

Le service des domaines a rendu un avis en date du 22 février 2018 portant le numéro 2018-256V0274.

Madame GOURICHON rappelle que Monsieur le Maire avait affirmé antérieurement, qu'aucune promotion immobilière ne se ferait sur ce terrain.

Monsieur BORREL de l'équipe « SALLANCHES AUTREMENT » fait remarquer que la Ville avait prévu la réalisation de l'école de musique sur ce tènement immobilier. Aujourd'hui, qu'advient-il de la circulation dans ce secteur avec un tel projet immobilier ?

Monsieur le Maire répond que le positionnement de l'école de musique a été modifié compte tenu de la dangerosité liée à la circulation des véhicules des familles des élèves (400) dans ce secteur. Une réflexion a été menée pour déplacer le projet de l'école de musique sur différents sites. Aujourd'hui, la préemption du bâtiment de la Poste permet d'envisager le projet de l'école de musique en centre ville. Une étude est en cours sur sa faisabilité. Le positionnement définitif de l'école de musique sera décidé en fonction des conclusions de cette étude.

Monsieur GISPERT fait remarquer que le dépôt d'un permis de construire est l'occasion de mettre à la charge du demandeur la réalisation d'équipements publics. Il prend l'exemple de la négociation menée, à l'époque, par la municipalité dont il faisait partie, avec CARREFOUR pour la réalisation du giratoire.

Il regrette qu'une négociation n'ait pas été engagée en ce sens avec le promoteur de l'opération du Clos des BAZ. Aussi, aujourd'hui, pour répondre à Monsieur BORREL, il pense qu'il serait bon de demander à l'aménageur du site de l'ex CTMB la prise en charge et la réalisation d'équipements publics liés à la sécurisation de la voie.

Monsieur le Maire répond que ce type de négociation n'est plus possible aujourd'hui.

Le conseil municipal :

1°) **DECIDE** d'accepter la vente par Madame Michèle PEZET, Messieurs Christian et Dominique CURRAL, des parcelles cadastrées section A sous le numéro 459 pour 10 a 85 ca, et 1061 pour 9 ca, soit une contenance totale de 10 a 94 ca, moyennant un prix de DEUX CENT DIX HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (218 800 €) ;

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seront la suite ou la conséquence. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal charge Madame Danielle LAMBERT, Première Adjointe, de l'exécution de cette décision ;

3°) **PRECISE** que les crédits correspondants à la dépense de cette opération sont inscrits sur le budget primitif de la commune, compte 2111.

ADOpte A LA MAJORITE la présente délibération

avec 3 voix CONTRE

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)

39 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - OPERATION AVENUE JACQUES DE MONTFORT II PAR GROUPE HABITAT LA POSTE - 31 LOGEMENTS DONT 8 PLAI ET 19 PLUS - CONVENTION CCPMB - AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - RAPPORTEUR : MADAME DANIELLE LAMBERT

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Les 14 communes du Pays du Mont Blanc ont élaboré un Programme Local de l'Habitat afin d'engager une politique intercommunale de logement, dans le but de diversifier et développer l'offre de logements pour répondre aux besoins du territoire, assurer un développement de l'habitat en cohérence avec les autres axes de développement du territoire tels que déplacements et transport, localisation des services (...) et répondre à des objectifs environnementaux et patrimoniaux.

Le 24 janvier 2018, le conseil communautaire a décidé de soutenir l'opération "Avenue Jacques de Montfort II" réalisée par GROUPE HABITAT LA POSTE pour les 19 logements agréés en PLUS et les 8 logements agréés en PLAI et a accordé à la commune de SALLANCHES, une aide de SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX EUROS QUATRE VINGTS CENTS (71 870,80 €) correspondant à 40 € le m² de surface utile totale créée soit 1 796,77 m².

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** les termes de la convention annexée aux présentes ;

2°) **AUTORISE** Madame Danielle LAMBERT, Première adjointe, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

40 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS - ANNEE 2017 - RAPPORTEUR : MONSIEUR SIDNEY CONTRI

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Les dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci..., donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ». Ce bilan est annexé au compte administratif.

En vue de respecter ces prescriptions, un bilan sous forme de tableau récapitulatif est porté à la connaissance de l'Assemblée et annexé à la présente délibération.

Il apparaît dans ce bilan ce qui suit :

1°) Entrées dans le patrimoine de la ville de SALLANCHES :

Les surfaces entrées dans le patrimoine de la ville de SALLANCHES s'élèvent à 5 489 m² et le montant des acquisitions s'élève à 1 574 380 €.

Il s'agit d'acquisitions de terrains :

- en lien avec l'emplacement réservé du site du Centre Technique du Mont Blanc ;
- à proximité de l'école des Marmottes ;
- à proximité de la gare SNCF et routière ;
- nécessaires au déploiement du tri sélectif, ou à des aménagements de voirie.

Il est à noter que ce bilan fait apparaître la préemption du lot volume DEUX du bâtiment ORANGE régularisée par acte authentique du 23 décembre 2017.

2°/ - Sorties du patrimoine de la ville de SALLANCHES :

Les surfaces sorties du patrimoine de la ville de SALLANCHES s'élèvent à 6 820 m² et le montant des cessions ou ventes s'élève à 1 333 973 €.

Il s'agit essentiellement de la vente au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** le bilan présenté sous forme d'un tableau récapitulatif qui demeurera annexé à la présente délibération ;

2°) **PRECISE** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la ville de SALLANCHES.

ADOPTE A LA MAJORITE la présente délibération

avec 3 ABSTENTION(S)

Liste SALLANCHES AUTREMENT (Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER)SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

41 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE HAND BALL CLUB DE SALLANCHES ET LA VILLE - 2018 / 2020 - RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANCK DUBIEF

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le Hand Ball Rugby Club de Sallanches est lié à la ville de SALLANCHES par une convention d'objectifs.

Il s'inscrit dans la démarche de la Ville de SALLANCHES de mettre en œuvre une politique sportive, notamment auprès des jeunes.

La convention a pour objet de définir les objectifs, missions et indicateurs de performance que la Commune de SALLANCHES fixe au Hand Ball Rugby Club de Sallanches.

L'Association s'engage à assurer différentes missions :

- action éducative auprès des jeunes (enjeux environnementaux, citoyenneté, hygiène et santé) ;
- action dans le domaine du sport (apprentissage et participation aux championnats, organisation de stages et tournois, formation des éducateurs) ;
- implication dans la vie locale par la participation aux évènements Ville et l'organisation de différentes manifestations,

Dans ce cadre-là, la Ville s'engage à soutenir l'association en lui allouant une subvention annuelle de fonctionnement et en mettant notamment à sa disposition, à titre gratuit, des locaux sportifs et un soutien logistique pour l'organisation des tournois et de différentes manifestations.

La convention arrivant à terme, il est nécessaire de la renouveler pour une durée de trois années.

Monsieur MARANGONE souhaite connaître le nombre de licenciés de chacune des disciplines.

Monsieur DUBIEF précise alors que le nombre de licenciés est de :

Football : 415

Handball : 281

Rugby : 450

Il faut préciser que le rugby et le football ont sensiblement le même nombre de licenciés. La subvention représente pour ces trois clubs environ 17 à 20 % de leur budget annuel.

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** la convention ;

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et tout document s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE la présente délibération.

42 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASC SALLANCHES ET LA VILLE - 2018 / 2020 - RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANCK DUBIEF

Le rapporteur expose à l'assemblée :

L'ASC Sallanches est liée à la ville de SALLANCHES par une convention d'objectifs.

Elle s'inscrit dans la démarche de la Ville de SALLANCHES de mettre en œuvre une politique sportive, notamment auprès des jeunes.

La convention a pour objet de définir les objectifs, missions et indicateurs de performance que la Commune de SALLANCHES fixe à l'ASC Sallanches.

L'Association s'engage à assurer différentes missions :

- action éducative auprès des jeunes (enjeux environnementaux, citoyenneté, hygiène et santé) ;
- action dans le domaine du sport (apprentissage et participation aux championnats, organisation de stages et tournois, formation des éducateurs) ;
- implication dans la vie locale par la participation aux événements Ville et l'organisation de différentes manifestations,

Dans ce cadre-là, la Ville s'engage à soutenir l'association en lui allouant une subvention annuelle de fonctionnement et en mettant notamment à sa disposition, à titre gratuit, des locaux sportifs et un soutien logistique pour l'organisation des tournois et de différentes manifestations.

La convention arrivant à terme, il est nécessaire de la renouveler pour une durée de trois années.

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** la convention ;

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

43 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE RUGBY CLUB FAUCIGNY MONT BLANC ET LA VILLE - 2018 / 2020 - RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANCK DUBIEF

Le rapporteur expose à l'assemblée :

Le Rugby Club Faucigny Mont Blanc est lié à la ville de SALLANCHES par une convention d'objectifs.

Il s'inscrit dans la démarche de la Ville de SALLANCHES de mettre en œuvre une politique sportive, notamment auprès des jeunes.

La convention a pour objet de définir les objectifs, missions et indicateurs de performance que la Commune de SALLANCHES fixe au Rugby Club Faucigny Mont Blanc.

L'Association s'engage à assurer différentes missions :

- action éducative auprès des jeunes (enjeux environnementaux, citoyenneté, hygiène et santé) ;
- action dans le domaine du sport (apprentissage et participation aux championnats, organisation de stages et tournois, formation des éducateurs) ;

- implication dans la vie locale par la participation aux évènements Ville et l'organisation de différentes manifestations,

Dans ce cadre-là, la Ville s'engage à soutenir l'association en lui allouant une subvention annuelle de fonctionnement et en mettant notamment à sa disposition, à titre gratuit, des locaux sportifs et un soutien logistique pour l'organisation des tournois et de différentes manifestations.

La convention arrivant à terme, il est nécessaire de la renouveler pour une durée de trois années.

Le conseil municipal :

1°) **APPROUVE** la convention ;

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

1°- Centre technique municipal :

- Décision n° 2018 - 2 du 1^{er} février 2018 relative à la convention de mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs avec le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel représenté par Madame Florence QUIVIGER ;
- Décision n° 2018 - 8 du 1^{er} février 2018 relative à la convention de mise à disposition à titre payant de la piscine municipale avec les Maîtres nageurs sauveteurs ;
- Décision n° 2018 - 9 du 1^{er} février 2018 relative à la convention de mise à disposition de la maison forestière avec l'association des Scouts et Guides de France de Sallanches, représentée par sa responsable, Madame Patricia GABON ;
- Décision n° 2018 - 13 du 17 février 2018 relative à la convention de location du gymnase des Fiz et du gymnase de Varens avec la Commune de Passy, représentée par son Maire, Monsieur Patrick KOLLIBAY.

2°- Urbanisme :

- Décision n° 2018 - 3 du 1^{er} février 2018 : Désignation du cabinet CLDAA (Liochon et Duraz) en vue d'assurer la défense de la Commune dans le recours formé devant le tribunal administratif par Madame Blanc Monique et Consorts tendant à l'annulation de la délibération du 06/06/2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme ;
- Décision n° 2018 - 4 du 1^{er} février 2018 : Désignation du cabinet CLDAA (Liochon et Duraz) en vue d'assurer la défense de la Commune dans le recours formé devant le tribunal administratif par Monsieur et Madame Gauthier Dominique et autres tendant à l'annulation de la délibération du 06/06/2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme ;
- Décision n° 2018 - 5 du 1^{er} février 2018 : Désignation du cabinet CLDAA (Liochon et Duraz) en vue d'assurer la défense de la Commune dans le recours formé devant le tribunal administratif par Madame Garcia Anne-Marie et autres tendant à l'annulation de la délibération du 06/06/2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme ;
- Décision n° 2018 - 6 du 1^{er} février 2018 : Désignation du cabinet CLDAA (Liochon et Duraz) en vue d'assurer la défense de la Commune dans le recours formé devant le tribunal administratif par Monsieur Mabboux Louis tendant à l'annulation de la délibération du 06/06/2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme ;
- Décision n° 2018 - 7 du 1^{er} février 2018 : Désignation du cabinet CLDAA (Liochon et Duraz) en vue d'assurer la défense de la Commune dans le recours formé devant le tribunal administratif par la Sarl Kheops tendant à l'annulation de la délibération du 06/06/2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme.

QUESTION ECRITE :

Une question écrite a été posée par l'équipe «SALLANCHES AUTREMENT ».

Vu le blocage à la fermeture qui pèse sur trois postes d'écoles primaires de SALLANCHES en juin prochain, quelles actions préventives comptez-vous entreprendre auprès des autorités académiques pour éviter ces trois fermetures potentielles de classes, induites directement par la politique gouvernementale en la matière ?

Madame RASERA répond que trois classes risquent d'être touchées :

- Une à l'école maternelle des Marmottes : Moyenne nationale 27 enfants par classe

2018/2019 : 81 enfants inscrits à ce jour (soit PS : 26 – MS : 21 – GS : 34) moyenne des 4 classes : 20,25 enfants si fermeture : 3 classes : 27 enfants.

2017/2018 : 89 enfants (soit PS : 21 – MS : 34 – GS : 34) moyenne des 4 classes : 22,25 enfants

- Une à l'école maternelle de Vouilloux : Moyenne nationale pour zone sensible 25 par classe

2018/2019 : 81 enfants inscrits à ce jour (soit PS : 35 – MS : 41 -GS : 40) moyenne des 6 classes : 19,33 enfants si fermeture : 5 classes : 23,2 enfants.

2017/2018 : 130 enfants (soit PS : 41 – MS:40 – GS : 49) moyenne des 6 classes : 21,67 enfants

- Une à l'école primaire de Jules Ferry : Moyenne nationale 27 par classe

2018/2019 : 291 enfants inscrits à ce jour (soit PS : 33 – MS : 36 - GS : 33 – CP : 36 – CE1 : 35 – CE2 : 37 – CM1 : 45 – CM2 : 36) moyenne des 12 classes : 24,25 enfants si fermeture : 11 classes : 26,45 enfants.

2017:2018 : 311 enfants (soit PS : 34 – MS : 33 – GS : 39 – CP : 35 – CE1 : 36 – CE2 : 46 – CM1 : 36 – CM2 : 52) moyenne des 12 classes : 25,91 enfants

Naissances en 2015 qui rentrent en PS en 2018/2019

184 enfants qui seront répartis selon les secteurs d'habitation :

- 30 : Ecole maternelle de Saint-Martin,**
- 56 : Ecole maternelle des Marmottes**
- 42 : Ecole maternelle de Vouilloux**
- 56 : Ecole maternelle de Jules Ferry**

Naissances 2016 : 169 qui rentreront en PS en 2019/2020

Naissances en 2017 : 164 qui rentreront en PS en 2020/2021

Il est précisé que les effectifs diminuent aussi dans l'enseignement privé.

Madame GOURICHON insiste sur le fait que le pourcentage des enfants en difficulté est en augmentation, aussi, il est nécessaire de prendre soin des jeunes adultes en devenir.

Il serait bon de développer ou de permettre, par exemple, l'installation d'une maison des ados comme à Vétraz Monthoux qui s'avère fort éloignée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 53